



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 23 juillet 2020

SECURITE

La résidence destinée à héberger de jeunes travailleurs pourra enfin voir le jour ! Evacuation des squats situés au 4 rue Bonnard et au 2 rue du Faubourg Saint-Jaumes.

En application des décisions de justice, le préfet de l'Hérault a décidé d'accorder le concours de la force publique pour faire procéder ce jour, jeudi 23 juillet 2020, à l'évacuation des squats installés à Montpellier au 4 rue Bonnard et au 2 rue du faubourg Saint-Jaumes.

En ce qui concerne le squat situé rue Bonnard, un jugement en date du 3 avril 2019 du tribunal d'instance de Montpellier avait octroyé un délai de six mois aux occupants pour partir à compter de la date de notification du commandement de quitter les lieux. Les squatteurs n'ayant pas obtempéré à cette injonction de la juridiction judiciaire, un commandement de quitter les lieux a été notifié aux occupants le 16 octobre 2019 dernier.

L'occupation illégale des lieux par 51 personnes, bloquait le propriétaire, la société In'li Sud-Ouest Groupe Action Logement, dans la réalisation de travaux d'une résidence pour jeunes travailleurs. Ce projet de construction de 59 appartements meublés permettra de loger un public jeune en formation diplômante, en stage, en intérim, en contrat à durée déterminée ou en situation de plein emploi.

En ce qui concerne le squat situé rue Saint Jaumes, un jugement en date du 14 avril dernier a ordonné la libération des lieux par les occupants. Seules deux personnes étaient présentes ce matin et ont été évacuées. Le site est sécurisé.

Le concours de la force publique s'est révélé comme étant le seul moyen permettant de libérer ces locaux indument occupés. Outre l'illégalité de ces occupations, les lieux représentaient un risque important avec des conditions sanitaires et de sécurité précaires.

Les services de la Police nationale, de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les Sapeurs-pompiers de l'Hérault, l'ADPC (Association Départementale de la Protection Civile), le SAMU social et l'Agence Régionale de la Santé ont été mobilisés pour organiser l'évacuation des locaux et prendre en charge prioritairement les familles avec enfants et les personnes vulnérables. Tous les occupants se sont vus proposer une solution d'hébergement et une évaluation de leur situation administrative et sociale a été réalisée.

Bilan de l'opération sur le squat du 4 rue Bonnard

- Total : 51 personnes occupaient les lieux : 17 femmes, 34 hommes (dont 5 mineurs de 16 ans, 13 ans, 10 ans, 18 mois et 15 mois).
- 20 personnes sont hébergées dont les 2 familles présentes (une famille de 6 personnes et une de 4 personnes, un couple de personnes âgées et 8 personnes isolées).
- 10 personnes en situation irrégulière ont été prises en charge par la police aux frontières (7 albanais, 1 algérien et 2 moldaves).

L'opération a débuté à 9 heures, dans le respect du droit.

Le préfet de l'Hérault, Jacques Witkowski, réaffirme sa volonté de poursuivre son action, en lien étroit avec les collectivités locales, pour permettre la réalisation de projets structurants destinés à des publics en difficulté de logement.

Il rappelle que ces occupations illicites placent les personnes qui s'y sont installées dans des conditions sanitaires et sociales indignes. Cette démarche s'inscrit également dans un engagement fort des services de l'Etat dans la lutte contre toute source d'insécurité et de délinquance.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : prefcommunication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 23 juillet 2020

SECURITE

La résidence destinée à héberger de jeunes travailleurs pourra enfin voir le jour ! Evacuation des squats situés au 4 rue Bonnard et au 2 rue du Faubourg Saint-Jaumes.

En application des décisions de justice, le préfet de l'Hérault a décidé d'accorder le concours de la force publique pour faire procéder ce jour, jeudi 23 juillet 2020, à l'évacuation des squats installés à Montpellier au 4 rue Bonnard et au 2 rue du faubourg Saint-Jaumes.

En ce qui concerne le squat situé rue Bonnard, un jugement en date du 3 avril 2019 du tribunal d'instance de Montpellier avait octroyé un délai de six mois aux occupants pour partir à compter de la date de notification du commandement de quitter les lieux. Les squatteurs n'ayant pas obtempéré à cette injonction de la juridiction judiciaire, un commandement de quitter les lieux a été notifié aux occupants le 16 octobre 2019 dernier.

L'occupation illégale des lieux par 51 personnes, bloquait le propriétaire, la société In'li Sud-Ouest Groupe Action Logement, dans la réalisation de travaux d'une résidence pour jeunes travailleurs. Ce projet de construction de 59 appartements meublés permettra de loger un public jeune en formation diplômante, en stage, en intérim, en contrat à durée déterminée ou en situation de plein emploi.

En ce qui concerne le squat situé rue Saint Jaumes, un jugement en date du 14 avril dernier a ordonné la libération des lieux par les occupants. Seules deux personnes étaient présentes ce matin et ont été évacuées. Le site est sécurisé.

Le concours de la force publique s'est révélé comme étant le seul moyen permettant de libérer ces locaux indument occupés. Outre l'illégalité de ces occupations, les lieux représentaient un risque important avec des conditions sanitaires et de sécurité précaires.

Les services de la Police nationale, de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les Sapeurs-pompiers de l'Hérault, l'ADPC (Association Départementale de la Protection Civile), le SAMU social et l'Agence Régionale de la Santé ont été mobilisés pour organiser l'évacuation des locaux et prendre en charge prioritairement les familles avec enfants et les personnes vulnérables. Tous les occupants se sont vus proposer une solution d'hébergement et une évaluation de leur situation administrative et sociale a été réalisée.

Bilan de l'opération sur le squat du 4 rue Bonnard

- Total : 51 personnes occupaient les lieux : 17 femmes, 34 hommes (dont 5 mineurs de 16 ans, 13 ans, 10 ans, 18 mois et 15 mois).
- 20 personnes sont hébergées dont les 2 familles présentes (une famille de 6 personnes et une de 4 personnes, un couple de personnes âgées et 8 personnes isolées).
- 10 personnes en situation irrégulière ont été prises en charge par la police aux frontières (7 albanais, 1 algérien et 2 moldaves).

L'opération a débuté à 9 heures, dans le respect du droit.

Le préfet de l'Hérault, Jacques Witkowski, réaffirme sa volonté de poursuivre son action, en lien étroit avec les collectivités locales, pour permettre la réalisation de projets structurants destinés à des publics en difficulté de logement.

Il rappelle que ces occupations illicites placent les personnes qui s'y sont installées dans des conditions sanitaires et sociales indignes. Cette démarche s'inscrit également dans un engagement fort des services de l'Etat dans la lutte contre toute source d'insécurité et de délinquance.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : prefcommunication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2